

CONTENU DU DOSSIER

Candidat-e belge diplômé-e du secondaire en 2023
Candidat-e belge diplômé-e du secondaire avant 2023
Candidat-e de l'UE diplômé-e du secondaire en 2023
Candidat-e de l'UE diplômé-e du secondaire avant 2023
Candidat-e hors UE

Votre dossier sera à remettre sous format papier ; veuillez fournir tous les documents requis listés ci-dessous en version imprimée ou photocopiée. Ceux-ci devront être dûment complétés et signés.

Pour les candidat-e-s issu-e-s d'un pays non-francophone, la traduction de vos documents en français est requise.

Documents à fournir :

- Équivalence.** Pour introduire votre demande d'équivalence, vous devez suivre scrupuleusement les instructions renseignées sur le site equivalences.cfwb.be. Attention, le délai fixé pour l'introduction de cette demande est extrêmement strict (15 juillet). Passé ce terme d'un seul jour, la demande ne sera pas traitée. Nous vous conseillons de ne jamais envoyer le relevé de notes original du bac au Service des équivalences. Faites-en une copie conforme selon les modalités expliquées sur leur site web. Lorsque vous viendrez sur le campus pour déposer votre dossier papier, vous devrez fournir la copie (imprimée) complète du dossier que vous avez introduit au service des équivalences, accompagnée de la preuve du paiement sur laquelle figure la date à laquelle votre compte a été débité, le montant versé ainsi que le destinataire. Quand vous recevrez la décision d'équivalence de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national), vous devrez en rendre une copie au service des étudiants.



- Relevés de notes.** Une copie imprimée de la copie certifiée conforme du relevé de notes.
- Carte d'identité.** Une copie imprimée recto/verso de la carte d'identité nationale valide.
- Photos d'identité.** Deux photos d'identité récentes au dos desquelles vous aurez inscrit votre prénom et votre nom de manière lisible. La taille de ces photos d'identité est de 35 x 45 mm.
- Assurance maladie.** Une copie imprimée de la carte européenne ou deux vignettes de votre mutuelle ou tout autre document attestant d'une assurance maladie sur le territoire belge.

Nous vous rappelons que le jour du dépôt de votre dossier, vous devrez effectuer un **paiement** de 50€, par Bancontact, Visa, Maestro, VPay, Mastercard ou en liquide (compte juste).